



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Date de convocation : 9 décembre 2022 Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 9 décembre 2022 Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 15 décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 9 décembre 2022.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, MM. MIKOLAJCZAK, Mmes BOURBIER, TRIMBOUR, MM. FILLATRE, VUITRY, Mme VUITRY, M. PIERROT

M. Thomas FILLATRE est arrivé à 20h34 après l'installation de Monsieur Alain PIERROT

Ont donné pouvoir : M. Olivier CARNOT à M. Alain PRAT
M. Didier PLUMET à M. François LACOMME
Mme Laurie FILLATRE à M. Rémi HEUDE
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Laetitia LAUTRU à M. Thomas FILLATRE
M. Bruno DUBOIS à M. Patrick VELAY
M Erwan MERLET à M. Alain VUITRY

Était absente excusée : Mme Marine DENOYER

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2022 / VIII / 5 – 9.1 Contrat d'assurance Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) : Adhésion au groupement de commandes du Centre interdépartemental de gestion

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code des assurances,
VU le Code de la commande publique,
VU la délibération n° 2018 / VIII / 2 – 9.1 du Conseil municipal du 15 décembre 2018 décidant de l'adhésion de la commune de Cerny au groupement de commandes 2020-2023 proposé par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour son contrat d'assurance IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),
CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance des marchés issus de ce groupement au 31 décembre 2023,
CONSIDÉRANT l'intérêt de prendre part au nouveau groupement de commandes mis en place par le CIG pour les assurances IARD 2024-2027, notamment en matière de simplification administrative et d'économie financière,
VU les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
CONSIDÉRANT que les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services,

Reçu le 20/12/2022 CONSIDÉRANT le montant de la participation financière qui sera versée par la commune au coordonnateur à titre d'indemnisation de ces frais afférents à la préparation et à la passation des marchés susvisés et au fonctionnement du groupement,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes 2024-2027 initié par le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France pour les assurances IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers),

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes désignant notamment le Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne, Coordonnateur du groupement, et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes proprement dite et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DÉCIDE que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

